

ARRÊTÉ N° 2026-108

Nous, Luc VAN INGHELANDT, Maire de la Commune de Boeschèpe,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, le Code de la route,

Vu la demande faite par l'entreprise DUBRULLE FAIGNOT TP en date 28 avril 2026,

Vu l'accord en date du 10/12/2025 du Département du Nord,

Considérant les travaux de pose d'une nouvelle conduite d'eau potable qui sont exécutés rue de Godewaersvelde et rue des Acacias par l'entreprise DUBRULLE FAIGNOT TP depuis mars 2026,

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale d'assurer la sécurité et l'ordre publics,

ARRETE

- Article 1^{er}** : La circulation des véhicules sera strictement **interdite rue des Acacias du 30 avril au 30 juin 2026** ; sauf riverains en dehors des heures de travaux et véhicules de secours et de chantier.
- Article 2** : La circulation se fera en alternance par **feux tricolores rue de Godewaersvelde du 30 avril au 30 juin 2026** et sera restreinte à 30 km/h
- Article 3** : Le stationnement des véhicules sera interdit aux droits des travaux pendant le même période.
- Article 4** : Les panneaux de signalisation et de déviation seront posés par l'entreprise.
- Article 5** : Les prescriptions du département quant à la remise en état de la voirie et des accotements seront à respecter scrupuleusement.
- Article 6** : Ampliation du présent arrêté sera adressée au Major de la Brigade de Gendarmerie de Bailleul.

Fait à Boeschèpe, le 29 avril 2026

Le Maire,

Luc VAN INGHELANDT

